



Compte rendu des décisions **Comité Syndical du 13 octobre 2011 au MONESTIER.**

ORDRE DU JOUR :

1-VALIDATION COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2011.

2-COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SYNDICAL

3-AFFAIRES GENERALES

3-1- INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNE DE BROUSSE.

3-2-POINT SUR L'ACTIVITE du SIVOM A LA RENTREE.

3-3- PRESENTATION DE L'ACTION DU SIVOM SUR LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL.

3-4- VALIDATION DU CONTRAT LOCAL ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) AVEC LA CAF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.

3-5 ADHESION DU SYNDICAT FERROVIAIRE DU LIVRADOIS – FOREZ AU SERVICE INFORMATIQUE.

4-AFFAIRES FINANCIERES

4-1 FIXATION DES TARIFS CSDU 2012.

4-2 PARTICIPATION FINANCIERE DU DOMAINE NORDIQUE POUR LA LOCATION DE L'ANTENNE DE PIERRE SUR HAUTE

4-3 TARIFS 2012 UTILISATION DU PONT BASCULE ET STION D'EPURATION DU POYET PAR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU VALTOM

4-4 INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSEOM 2011 ET FIXATION DE LA REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (RSEOM)2012.

5-AFFAIRES TECHNIQUES

5-1 POINT SUR ETUDE DU SPANC.

5-2 EXAMEN TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DES MAIRES AU PRESIDENT DU SIVOM EN MATIERE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

6-QUESTIONS DIVERSES :

1-VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2011.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

2-COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SYNDICAL ;

En application des articles L2122-22, L2122-23 et L5211-9 du code général des collectivités territoriales et en vertu de la délibération du comité syndical du 30 avril 2008 et du 27 janvier 2011, Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier comité syndical :

- 1- Signature d'un marché n°2011-16 pour la coordination SPS de la réalisation de la station de traitement des lixiviats avec la société APAVE sise à Clermont – Ferrand pour un montant HT de 1600,00€ dans le cadre d'une procédure adaptée.
- 2- Dépôt de permis de construire n° PC 063.003.11A0016 pour la station de traitement de lixiviats au site du Poyet délivré le 22 août 2011.
- 3- Signature d'un marché n° 2011-19 pour la location longue durée de 4 ans d'un véhicule utilitaire pour le SPANC avec l'entreprise Renault- Ricoux sise AMBERT (63600) pour une valeur de 13 409,76 € HT au total soit une mensualité de location de 279,37 € HT au total dans le cadre d'une procédure adaptée.
- 4- Signature d'un contrat de vérification des installations techniques des installations de gaz avec le Bureau Véritas sis à COURNON (63801) pour une durée de 5 ans et un montant annuel HT de 262€ HT.
- 5- Convention de formation avec l'entreprise ATLAS Formation sise à Clermont-Ferrand (63000) visant à mettre en place une formation excel base auprès du personnel des collectivités membres pour un montant de 1190€ HT.

- 6- Marché n°2011-17 visant à l'assistance d'un architecte en vue du dépôt d'un permis de construire pour la construction de la station de traitement des lixiviats avec le Cabinet d'Architecture Faget sis à AMBERT (63600) pour un montant de 1250€ HT dans le cadre d'une procédure adaptée.
- 7- Marché n°2011-20 visant à l'assistance d'une maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la location de la station de traitement des lixiviats OVIVE avec le Bureau d'études CPGF Horizon centre Est sis à BOURGOIN JALLIEU (38300) pour un montant de 4250€ HT dans le cadre d'une procédure adaptée.
- 8- Marché n°2011-21 visant à l'acquisition de 2 bennes pour les déchetteries et à la réparation de 2 autres très dégradées par la société AMBERT BENNES sise à Ambert (63600) pour un montant de 14710.8 euros TTC dans le cadre d'une procédure adaptée.
- 9- Marché n° 2011-14 visant à l'acquisition d'un film dégradable pour la couverture de l'alvéole de stockage des déchets en exploitation avec les établissements ENVIROCOVER sise à Vancouver (Canada) pour un montant de 25 000,00 € H.T.
- 10- Prolongation du marché n° 2011-07 de 3 mois visant à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la station d'épuration de l'ISDND du Poyet avec les établissements VEOLIA eau sise à Saint Chamond (42406) pour un montant de 8 747,31 € T.T.C.
- 11- Avenant au marché n° 2010-06 visant l'optimisation des performances de la torchère lors des analyses semestrielles avec les établissements BEC sise à Saint Georges d'Orques (34680) pour un montant de 2 100, 00 € H.T.
- 12- Location de pompes d'assainissement visant à réhabiliter le bassin tampon des lixiviats avec les établissements DELTA service sise à Corbas (69960) pour un montant de 2450,00 H.T.
- 13- Avenant au marché d'analyses de l'ISDND du Poyet avec l'entreprise IPL sise à Bordeaux (33) visant à l'assistance de l'inscription internet des analyses des mesures de rejets sur les sites de l'Etat INERIS et GIDAF pour un montant de 1200€ HT. Sur la base d'un marché initial de 88268,70€ HT.
- 14- Signature d'un contrat d'apprentissage CAP Conducteur Routier à compter du 1^{er} Septembre 2011 pour une durée d'un an pour un jeune salarié intérimaire de Coup de Main, 55% du SMIC de septembre à février et 70 % du SMIC de mars à Août suite au départ en retraite d'un agent de collecte
- 15- Remboursement des billets de train à Mademoiselle RIBES Aurélie et à Monsieur SIBAUD Jonathan pour un montant de 167,90 € chacun pour le déplacement au 8^{ème} Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif les 26 et 27 Octobre 2011 à Metz.

LE COMITE PREND ACTE

3-AFFAIRES GENERALES

3-1- INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DE LA COMMUNE DE BROUSSE.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de BROUSSE du 12 juillet 2011,

Le SIVOM est informé de la désignation de nouveaux délégués au sein du comité Syndical qui sont les suivants :

Démission de Mme LAFFONT Nicole, déléguée titulaire remplacée par Mr MASSACRIER André.

LE COMITE PREND ACTE

5-AFFAIRES TECHNIQUES

5-1 POINT SUR ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SPANC.

Ce point sera présenté en séance.

En présence de Mr COELHO du bureau d'études EACS

Mr FOURNERET du SATESE

Et Mr REMMAL Yahia.

Analyse des Installations non acceptables

A-CADRE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE

Audit à partir du contrôle de l'existant par VEOLIA de 2006 à 2010 (données partielles)

Etude menée à partir de juin 2011 par

M.Remmal Yahia, sur une période de trois mois avec la collaboration de l'entreprise EACS .

B-RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

- **Etude diagnostique des assainissements non collectifs non acceptables .**

- **Définition des missions nouvelles du SPANC du SIVOM d'Ambert en matière de réhabilitation .**
- **Etude sur de nouvelles missions du SIVOM en matière d'assainissement collectif sur l'arrondissement d'Ambert .**

8000 installations contrôlées par VEOLIA de 2006 à 2010

Soit 90% du parc avec 25 % de non acceptables, 65% acceptables et 10% acceptables.

C-CLASSIFICATION PAR L'ETUDE DES 2000 non acceptables de la manière suivante :

- Points noirs : 600 (30%)
Les (NA) avec risques sanitaires et environnementaux, rejet direct dans le milieu aquatique.
- Points rouges : 800 (40%)
les (NA) avec des risques sanitaires ,sans rejet direct dans le milieu aquatique.
- Points oranges : 600 (30%)
les autres (NA) qui sont isolés.

D-BILAN DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

58 communes dont

47 communes desservies par une ou plusieurs stations d'épuration

12 communes non équipées

26323 Equivalents habitants en capacité disponible dans ces 65 installations de dépollution

Une bonne progression enregistrée sur le territoire, grâce a l'effort des communes avec des investissements lourds.

Mais quelques dysfonctionnements à améliorer:

Surcharge hydraulique des réseaux et des stations;

Collecte des effluents insuffisante;

Dilution des effluents à traités;

Installations incomplètes;

Suivi du fonctionnement variable;

Evacuation des boues non formalisée.....

Pistes de réflexion:

Diagnostic des réseaux

Elimination des principales sources d'eaux claires

Remise en état des ouvrages ,
Construction de stations adaptées,
Amélioration du suivi.....

Etudier les nouvelles missions du SIVOM en matière d'assainissement collectif:

- Dresser un bilan global des dysfonctionnements;
- Aider les communes à se mettre en conformité par rapport aux transmissions de données avec le SPE;
- Définir la mutualisation des moyens;
- Définir les actions transversales et mutualisées.....

E-PROPOSITIONS DES SUITES DE L'ETUDE

1) Etude de cas sur les points noirs

I-En fonction du nombre de lieux à visiter(+ de 1400 points noirs et rouges), il est proposé d'effectuer quelques études de cas pour examiner les possibilités de réhabilitation.

Mise en place d'une méthodologie permettant de poursuivre ce travail par le technicien du SPANC ultérieurement.

Le bureau d'études EACS présente l'avant projet sommaire du village de :

- Bargues à Marsac en Livradois
- Le village des Littoux à Job est prévu d'être analysé prochainement.
- **2-Orientation du travail du technicien pour 2012 en priorité sur les points noirs.**
- **3) Mise en place d'une assistance aux maires dans le cadre de l'exercice de leurs pouvoirs de police en matière d'insalubrité.**
- **4) Création d'une carte de zonage numérisée du SPANC avec le SIG et réactualisation éventuelle.**

5) Création d'un groupe de travail sur les actions à mettre en œuvre (élargi aux membres du comité, les communes et les partenaires) sur :

- **L'évolution juridique de l'ANC et incitation à la réhabilitation**
- **Nouvelles filières et financements publics**
- **Réhabilitations groupées**
- **La mutualisation des services publics d'assainissement collectifs**

LE COMITE APPROUVE LES ORIENTATIONS PROPOSEES

3-3- PRESENTATION DE L'ACTION DU SIVOM SUR LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL.

Ce point sera présenté en séance.

En de Mr RICROS de l'AMTA

Point présenté par Mr RICROS de L'AMTA (association des musiques traditionnelles d'Auvergne).

La convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du PCI

► Domaines concernés:

Le Patrimoine Culturel Immatériel se manifeste notamment dans les domaines suivants:

1. **Les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel.**
2. **Les arts du spectacle.**
3. **Les pratiques sociales, rituels et événements festifs.**
4. **Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers.**
5. **Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.**

Au niveau régional en 2010, signature de l'Appel à reconnaissance du patrimoine culturel immatériel

Le SIVOM renforce ses missions engagées sur le petit patrimoine depuis 1996 et sur les traditions depuis 2006.

Partenariat avec :

ASSOCIATION VALLEE DE LA DORE

PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

AMTA (Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne)

Conseil Régional, Conseil Général, Direction Régionale des Affaires Culturelles,...

Un comité de pilotage vient d'être créé permettant de suivre cette action et les membres de l'assemblée délibérante sont sollicités pour y participer.

3-2-POINT SUR L'ACTIVITE du SIVOM A LA RENTREE.

POINT DE RENTREE DE L'ACTIVITE DU SIVOM

SEPT 2011

Les faits marquants de la rentrée

1. Une nouvelle station d'épuration des lixiviats en cours de construction qui devrait voir le jour à l'automne.

2. Le lancement du programme de prévention des déchets.
3. La poursuite de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité .
4. Le SPANC renforcé avec un nouveau technicien et le lancement de l'étude diagnostique en cours.
5. Le logiciel paie en cours d'installation dans les communes.
6. Une nouvelle démarche de communication avec le nouveau site internet, une refonte des publications écrites.
7. Le lancement d'une action durable sur le patrimoine culturelle immatérielle par le service patrimoine vivant.
8. Un service aide à la scolarité en milieu rural maintenu avec une baisse de l'investissement de l'Éducation nationale (suppression du poste à mi temps de l'enseignant)

I-INFORMATIQUE ET E PROCEDURES

MISSIONS SERVICE INFORMATIQUE

Communes installées en e.compta(62) : dont le SIVOM d'Ambert en Août 2011

Communes installées en e.paie (9): St Amant, Grandval, Auzelles, Le Monestier, Beurrières, Dore l'Église, St Ferréol des Côtes, Ciné Parc, Cunlhat, Syndicat ferroviaire. Programmation de 4 collectivités en octobre 2011
Adhésion du Syndicat ferrovière du Livradois-Forez en septembre 2011, mise en place des logiciels de comptabilité et paie.

Dispositif du Trésor Public TIPI titres payables par internet en projet sur le site internet du SIVOM pour l'arrondissement.
SITE INTERNET

Visites : 3 207 depuis sa mise en ligne fin juin 2011
 Lancement du forum informatique et de l'espace élus

DEMATERIALISATION

MARCHÉS PUBLICS

Le nombre de marchés publics potentiels pour l'arrondissement est de 386 toutes collectivités confondues.
Lancement de la consultation auprès des prestataires pour une réalisation en janvier 2012

DES ACTES ADMINISTRATIFS

AU TOTAL 69 adhésions

56 communes
 9 syndicats
 4 communautés de communes

Soit 97 % des communes adhérentes avec le SIVOM

Système d'Information Géographique (SIG)

Mise en place du SIG sur l'arrondissement avec la formation des secrétaires de mairie et Elus sur l'outil cadastre.

Mise à jour des matrices et des cartographies cadastre.

Travail sur les demandes des collectivités pour l'amélioration du système.

Prochain travail : réalisation des nouvelles intégrations ; PLU, réseaux d'ici la fin de l'année 2012.
 Mise en place de la gestion administrative des droits des sols pour les communes d'ici la fin de l'année.

2- SERVICES TECHNIQUES

2-1 TRAITEMENT DES DECHETS.

Construction de la station de traitement OVIVE

Avec les intempéries de juillet et fin août retard dans le planning des travaux mais

- Installation de la dalle et de la station
- Réfection de la lagune permettant d'arrêter les rejets de lixiviats traités d'ici la mi octobre

Le coût (TTC)

Ce projet pour un coût d'investissement de 780 000 € TTC (arrondis) sera financé intégralement par le VALTOM. Le SIVOM quant à lui prend en charge le fonctionnement et le traitement annuel estimé à 195 000 € TTC pour 15 000 m³ par an.

I- Marché OVIVE -MOBIPUR

- Installation et location de la station (6 mois) : 147 122 €
- Acquisition de la station : 633 880 €
- Maintenance et traitement pendant 3,5 ans : 681 266 €

Total : 1 462 268 €

2- Travaux préparatoires

- Maîtrise d'oeuvre, réseaux, travaux divers 300 000 €

COUT TOTAL 1 762 268 €

4 SIVOM de l'arrondissement d'AMBERT - Rue Anna Rodier – BP 17 - 63600 AMBERT

Tél : 04.73.82.37.81. Fax/ 04.73.82.37.65. Mail : sivom@sivom-ambert.fr

Financement :

VALTOM 881 000 €

SIVOM 881 268 €

DUREE DES TRAVAUX : 16 semaines

CERTIFICATION ISO 14001 va permettre de payer une TGAP de 20€ au lieu de 30 en 2012 (économie de 220.000€ pour 2012).

ACTUALITES ISDND :

Accueil en juillet durant une semaine de 1000 tonnes de déchets du SBA bloqué par le conflit Clermont Communauté et le VALTOM.

TRAITEMENT DES DECHETS

ISDND

En janvier 2011, mise en place de 125 m de filets pour capter les envols de déchets

- En février 2011, finition tunnel de stockage et pose de 33 m de collecteur biogaz.

- En mars 2011, mise en place de 300 m de canalisation haute résistance et de 160 Tonnes de granulats drainant pour capter à l'avancement la production de biogaz.

- En avril 2011, aménagement du casier d'amiante,

- En mai 2011, réfection de la piste du compacteur avec mise en place de 1450 tonnes de granulats.

- En mai 2011, travaux de terrassement pour le confinement des déchets sur l'alvéole en exploitation,

- En juin 2011, rehausse du regard de contrôle de la charge hydraulique du casier 1,

- En juillet 2011, ensemencement de 3000 m² de talus pour continuer l'intégration paysagère.

- En Août 2011, Entretien paysager du site.

2-2 COLLECTE DES DECHETS

- Arrivée de F FOURNIOUX depuis juin 2011.
- Plus 40% de tonnage OM et +50% sur la collecte sélective en période estivale.

- Départ à la retraite de J CARTIER au 31 août remplacé par un premier contrat d'apprentissage conducteur poids lourd d'un jeune CHASSAGNOL Nicolas (partenariat avec Coup de Main et mission locale pour le choix du candidat parmi les intérimaires et montage du dossier).
- Flotte véhicule :

Commande 4^{ème} trimestre 2011,

d'une BOM 19 Tonnes largeur standard de série en fonction des problèmes rencontrés sur les anciens modèles.

Commande d'une BOM 19 Tonnes voie étroite.

Commande en option d'une BOM 7,5 Tonnes.

- Lancement consultation de la rénovation du garage et l'acquisition des portables pour la flotte véhicules et les travailleurs isolés (collecte sélective, ISDND, déchèteries)

• CREATION GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLECTE DES DECHETS.

Ce groupe pourrait réunir les techniciens, le service qualité, l'atelier mécanique, le service collecte et 2 à 3 élus avec pour objectifs de travailler sur :

- La définition des besoins en matière d'acquisition de véhicules.
- La numérisation des tournées et des bacs du territoire sur le SIG.
- La collecte en période hivernale.
- L'optimisation des coûts de collecte et de l'intervention du service collecte en matière de tri sélectif.
- les procédures de labellisation ou de certification de la collecte du SIVOM (labels Eco Emballages ; certification ISO).
- La mise en œuvre éventuelle d'une taxe ou redevance incitative.

2-3 SERVICE QUALITE

Compte rendu d'activité de la période estivale

FAITS MARQUANTS

Gestion des réclamations, installation de bacs et PAV, création fiches sécurité, mise en place des formations auprès des communes membres.

Gestion des réclamations (en moyenne 2 par jour, ouverture des résidences secondaires, non respect des feuilles de route ou consignes par nos agents+ travaux sur la ville d'Amber.)

- Visites sur le terrain pour les demandes de bac par les particuliers et d'aménagement par les communes.
- Mise à jour des registres et répertoires H et S
- Création d'un registre des Fiches de Données de Sécurité (produits chimiques sur la collectivité).
- -validation des fiches de sécurité au poste(DST) et préparation pour l'impression.
- Préparation des formations pour les communes extérieures + SIVOM.
- Aide à la prise de poste+collaboration dans la gestion des problèmes du quotidien avec François.
- Suivi des problèmes de surcharges etc.....

2-4 Service tri sélectif et prévention

Les faits marquants :

- **Plan d'actions de sensibilisation sur le tri sélectif (lettre du tri et rencontres)**
- **Lancement du programme de prévention (signature du contrat avec l'ADEME permettant une subvention de 240k€ sur 5ans).**
- **Finalisation du contrat Eco Emballages**
- **Poursuite du suivi de tournées de la collecte en sacs sur AMBERT (1200 foyers visités depuis fin 2010) et élargissement aux autres villes de l'arrondissement.**

BILAN ACTIONS service Tri sélectif – semestre 2011

- Mise en place du tri en sacs sur SAUVESSANGES et VIVEROLS (mai) et d'un secteur de MARAT (30 septembre).
- Animations pédagogiques avec l'IEN – 2 visites du POYET

- Sensibilisation centre-ville Ambert (campagne de 9 animations, il en reste une avec l'OPHIS + information de toute la population par courrier d'information en porte à porte)
- Animations sur Marchés de Viverols et Arlanc + dans les 7 déchèteries

3-SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

- **Le SPANC regroupe actuellement 58 communes**, avec l'adhésion récente de ST AMANT ROCHE SAVINE, JOB, VALCIVIERES, AMBERT et ST GERVAIS SS MEYMONT. Et 3 communes se sont retirées du service : ST ANTHEME, LA CHAULME et ST ELOY LA GLACIERE.
- Jonathan SIBAUD, technicien SPANC a été embauché en JUIN 2011. Sa mission première : les contrôles diagnostics de **ST GERVAIS SS MEYMONT (achevés en septembre)** et l'activité quotidienne du service
- Un nouveau véhicule en location pour le service
- **Une étude est menée actuellement par Mr REMMAL**, et le bureau d'étude EACS, qui permettra de dresser un état des lieux précis des installations polluantes par commune ; de proposer les types d'intervention que le SIVOM pourra engager en matière de résorption des installations individuelles polluantes dans un court et moyen terme (Opération groupée de réhabilitation des installations polluantes, sensibilisation du public visé, assistance aux communes dans le cadre de la police du Maire, réactualisation des études de zonage de certaines communes, ...)

Rappel des missions du technicien .

La mission de diagnostic se poursuivre sur les habitations non contrôlées et dans le cas des ventes.

Les contrôles dans le cadre des permis de construire et des réhabilitations se poursuivent de manière régulière : contrôles de conception puis les contrôles de bonne exécution.

Les vidanges se poursuivent à un rythme de 2 tournées par mois .

4-Service Patrimoine

- △ Patrimoine Culturel Immatériel réunion début juillet de l'ensemble des partenaires de l'arrondissement et mise en place du groupe de travail.
- △ Journées Patrimoine de Pays : bilan général très positif : + de 1400 personnes

Envoyés aux organisateurs : bilan général, bilan détaillé par animation et les synthèses des enquêtes réalisées auprès des organisateurs et des visiteurs : très satisfaisant sur l'organisation et la diversité des propositions, événement attendu chaque année. Nécessiterai plus de communication.

2012 : envisager des animations sur le patrimoine de juin à septembre : JPP, saison estivale, Journée européenne du patrimoine.

- △ « Nos voisins les arbres, un patrimoine remarquable » en partenariat avec Emmanuelle Maisonneuve et Christophe Gathier du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne. Publication dans Central Parc d'une page présentant un arbre, ses caractéristiques, son histoire et des fiches plus techniques (plantation, entretien, taille). Articles de septembre à juin.
- △ Topoguide d'Ambert : écriture de 3 sentiers de randonnée St Just et vallée de Billeyre
- △ Film sur Kim en Joong, artiste qui a réalisé les vitraux de la chapelle ND de Layre au printemps 2011, prévoir le montage
- △ projet film sur la tresse : ébauche d'un scénario

- historique (berceau St Chamont, installation en pays d'Ambert, développement de multiples entreprises et diversité des marchés)

recueil de témoignages des aïeux des entrepreneurs actuels

intégration d'archives : photos, papiers...

- technique : évolution des produits, des matières premières
- interview des entrepreneurs et des employés avec les élus
- positionnement des collectivités face au développement du monde industriel

Partenaires : les 10 entreprises actuelles, Jean-Louis Boithias des Editions des Monts d'Auvergne, CCI, maison des tresses et lacets de La Terrasse sur Dorlay (42), St Etienne (musée mine et développement du tourisme industriel)

public visé : habitants du bassin d'Ambert, reconnaissance de ce savoir-faire local, et personnes extérieures afin qu'elles découvrent cette spécificité de la région

Prochaine commission sur le thème de la tresse : le 12 septembre

- ✓ diffusion film l'aventure du chapelet en pays d'Ambert :

Vertolaye : 5 août

Valcivières 7 août

Coq Noir 8 août avec atelier fabrication

Semaine bleue : le 18 octobre au cinéma la Façade, Ambert

- △ Diffusion des films dans différentes structures du département : service patrimoine du conseil général, archives, centre de documentation, bibliothèque universitaire... 264,31 €
- △ achat d'un appareil photo sur le budget 2011
- △ achat d'un micro à inscrire au budget 2012

5-AIDE A LA SCOLARITE EN MILIEU RURAL

- Suppression du poste de Samuel Gaillard, enseignant à mi temps mis à disposition.
- L'EN maintient son investissement dans le cadre du redéploiement.
- Refonte du site internet du service permettant d'améliorer la consultation du catalogue des lots pédagogiques et amélioration du système de réservation.
- Maintien au même niveau de la mise a dispo de l'agent du SIVOM

6-ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET A LA PARENTALITE

- 28 élèves suivis sur le dernier trimestre 2011
- Poursuite en 2011/2012 avec pour objectif 40 élèves touchés.
- Financement Conseil Général obtenu en septembre 2011 (4500€ pour 2011)

7- COMMUNICATION DU SIVOM

JOURNAL DU SIVOM

Travail avec l'imprimeur d'une nouvelle maquette .

Sortie en janvier 2012.

3-4- VALIDATION DU CONTRAT LOCAL ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) AVEC LA CAF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'action d'aide à la scolarité et le soutien à la parentalité, le SIVOM met en œuvre des actions d'aide à la scolarité auprès des jeunes scolarisés au collège J. Romains à AMBERT qui fait l'objet d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Mr le Président propose la signature d'un contrat pour l'année scolaire 2011/2012 permettant d'obtenir un financement prévisionnel de 6060€

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;
Est invité à :

APPROUVER la signature de la convention d'objectifs et de financement relative au contrat CLAS avec la CAF du Puy de Dôme pour l'année scolaire 2011/2012.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3-5 ADHESION DU SYNDICAT FERROVIAIRE DU LIVRADOIS – FOREZ AU SERVICE INFORMATIQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du SIVOM de l'Arrondissement d'AMBERT,

Considérant que par courrier du 22 août 2011 le nouveau Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez a demandé son adhésion au Service Informatique du SIVOM d'Ambert.

LE COMITÉ SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;

Le comité est invité à :

ACCEPTER l'adhésion du Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez au service informatique du SIVOM d'AMBERT.

DEMANDER la participation informatique qu'à partir de Janvier 2012.

CHARGER le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4-AFFAIRES FINANCIERES

4-1 FIXATION DES TARIFS CSDU 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en sa séance du 14 octobre 2011 relative à la réactualisation des tarifs 2011 de l'ISDND du Poyet,

Vu le Code des douanes et en particulier l'article 266 nonies,

Considérant la certification ISO 14001 de l'ISDND, la T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes sera en 2012 de 20€ / tonne au lieu de 30€ pour les ISDND non certifiés.

Considérant la nécessité de réactualiser chaque année les tarifs de l'ISDND du Poyet, Monsieur le Président présente les tarifs 2012 des différentes prestations du Syndicat au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, ci-dessous :

TARIFS 2012 à compter du 1^{er} janvier 2012.	EUROS
1-APPORT SUR LE ISDND : La Tonne particuliers et entreprises apports de déchets	
Territoire du SIVOM	72 € TTC + TGAP
Territoire Hors SIVOM	77 € TTC + TGAP
2-APPORTS CET : encombrants	Voir Annexe I
3-APPORT DE GRAVATS : La Tonne Entreprises - apports de gravats sous réserve d'une certification par les services du SIVOM	6 € TTC sans TGAP
4-APPORT D'AMIANTE LIEE : La Tonne Entreprises de l'Arrondissement	90 € TTC

5-UTILISATION DU PONT BASCULE	
Pesée < à 3,5 T	9 € TTC
> à 3,5T	13,25 € TTC
T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes	20,00 € la tonne

***Annexe I : ANNEXE TARIFS HT - APPORTS EN CET**

Mise en décharge pour les locations de caisse et les encombrants

Tarifs TTC	Tarifs HT
72 €	68,25 €

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;
Est invité à :

FIXER les tarifs 2012 de l'ISDND du Poyet.

AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires en vue de recouvrement des sommes annoncées auprès des organismes désignés ci-dessus.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4-2 PARTICIPATION FINANCIERE DU DOMAINE NORDIQUE POUR LA LOCATION DE L'ANTENNE DE PIERRE SUR HAUTE

Considérant que le SIVOM a dû s'acquitter d'une taxe de cohabitation pour les installations situées sur le relais de Pierre-sur-Haute.

Les installations ont permis la mise en place d'un réseau radio communication à l'usage du SIVOM d'Ambert, du Syndicat Mixte Nordique des Crêtes du Forez. Il serait souhaitable de demander à chacun de participer financièrement pour la taxe de cohabitation.

Pour l'année, la participation serait de 1 036,79 Euros par structure.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;
Est invité à :

AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires en vue de recouvrement des sommes annoncées auprès des organismes désignés ci-dessus.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4-3 TARIFS 2012 UTILISATION DU PONT BASCULE ET STATION D'EPURATION DU POYET PAR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU VALTOM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en sa séance du 13 octobre 2003 fixant les tarifs d'utilisation par le VALTOM de la Station d'épuration et du pont Bascule du Poyet

Considérant la nécessité de réajuster lesdits tarifs,

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré ;
Est invité à :

FIXER les tarifs suivants en vigueur jusqu'à une nouvelle délibération pour d'utilisation du Pont Bascule et de la Station d'épuration de l'ISDND du Poyet de la manière suivante:

- Utilisation de la Station d'épuration à raison de 0,40€/ tonne entrante à la plateforme de compostage (0,38€ auparavant)
- Utilisation du Pont bascule à raison de 0,80€/ tonne entrante à la plateforme de compostage (0,71€ auparavant).

AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les formalités nécessaires en vue de recouvrement des sommes annoncées auprès des organismes désignés ci-dessus.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4-4 INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RSEOM 2011 ET FIXATION DE LA REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (RSEOM) 2012.

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales et en particulier l'article L.2333-78 relatif à l'institution d'une redevance spéciale,

Vu le Code Général des Impôts et en particulier les articles 1520-III et 1521-II relatif à l'exonération de droit de la TEOM des locaux industriels et ceux affectés à des services publics,

Vu la délibération du Comité Syndical en sa séance du 23 juin 2011 relatif à la fixation de la RSEOM 2011.

Considérant que par délibération du 8 octobre 2001, le comité syndical du SIVOM de l'arrondissement d'Ambert a décidé d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur son territoire comme mode de financement du service auprès des usagers,

Considérant que ce mode de financement implique parallèlement la possibilité de mise en place d'une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour un ensemble de personnes morales de droit privé ou public exonérées de plein droit de cette taxe tout particulièrement les usines et ceux affectés à un service public,

Considérant que les établissements publics, les campings et les industriels sont soumis à cette redevance selon l'article 1521 du Code Général des Impôts.

Considérant que le comité décide de fixer l'évolution de cette redevance en fonction de l'évolution annuelle du taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des usagers décidée chaque année par le Comité Syndical,

Considérant de l'évolution du taux de fiscalité de la TEOM sur l'arrondissement d'Ambert est seulement de +1% depuis le 1^{er} janvier 2011.

Considérant que le comité syndical a décidé de fixer en 2011 une redevance incitative auprès des usines de la façon suivante :

- 250€/ an pour une collecte d'un bac de 240 litres /semaine.
- 400€/ an pour une collecte d'un bac de 240 litres deux fois par semaine.
- 700€ / AN pour une collecte d'un bac de 660 litres /semaine.
- 1200€/an pour une collecte d'un de 660 litres deux fois par semaine.

Comme base de calcul

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser ces tarifs pour l'année 2012 afin de se rapprocher du coût réel de la collecte.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré,

Le comité est invité à :

DECIDER de maintenir à 55 Euros comme montant de base de cette redevance pour l'année 2012, soit 55 euros pour 10 personnes dans les établissements publics.

DECIDER de fixer la redevance spéciale pour les usines exonérées de la TEOM et bénéficiant de la collecte d'ordures ménagères à :

- 300€/ an pour une collecte d'un bac de 240 litres /semaine.
- 500€/ an pour une collecte d'un bac de 240 litres deux fois par semaine.
- 800€ / AN pour une collecte d'un bac de 660 litres /semaine.
- 1400€/an pour une collecte d'un de 660 litres deux fois par semaine.

Comme base de calcul

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5-2 EXAMEN TRANSFERT DU POUVOIRS DE POLICE DES MAIRES AU PRESIDENT DU SIVOM EN MATIERE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article Art. L5211-9-2,
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM d'AMBERT,

Considérant l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 relatif à la réforme des collectivités territoriales, codifié au Code général des collectivités territoriales par son article 5211-9-2 prévoit que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent dans les domaines suivants :

- L'assainissement ;
- L'élimination des déchets ménagers
- Les aires d'accueil des gens du voyage avec la compétence de la réalisation de ces aires ;
- La sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans les établissements communautaires ;
- La police de la circulation et du stationnement pour les voiries communautaires ;
- La défense extérieure contre l'incendie.

Le transfert des pouvoirs de police du Maire intervient automatiquement auprès du président de l'EPCI, au plus tard le premier jour du douzième mois qui suit la promulgation de la loi soit le 1^{er} décembre 2011.

Considérant toutefois, que pendant cette période, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines considérés, à ce transfert.

Considérant que le SIVOM d'Ambert possède la pleine compétence en matière d'élimination des rejets et de l'assainissement non collectif sur l'ensemble de l'arrondissement d'AMBERT tout en préservant les pouvoirs de police aux Maires des 58 communes de son territoire tout particulièrement dans le domaine de la salubrité publique,

Considérant que cette disposition intervient dans le cadre de réforme territoriale mettant à mal la libre administration des collectivités territoriales et la gestion de proximité des élus auprès de leurs administrés,

Mr le Président du SIVOM d'AMBERT propose de refuser ce transfert de pouvoirs et demande aux assemblées délibérantes des communes membres de se prononcer dans ce sens.

LE COMITE SYNDICAL

Sur rapport de son Président et après en avoir délibéré,
Le comité décide à l'unanimité et deux abstentions de:

REFUSER le transfert des pouvoirs de police des maires en matière d'assainissement non collectif et d'élimination des ordures ménagères,

DEMANDER aux Maires des communes de se prononcer dans ce sens avant le 1^{er} décembre 2011

REAFFIRMER sa volonté de porter assistance aux Maires du territoire du SIVOM leur permettant de remplir pleinement leurs prérogatives.

CHARGER Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

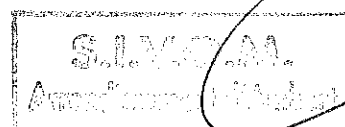
VOTE : POUR A L'UNANIMITE moins deux abstentions.

6-QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20H15
COMPTE RENDU DRESSE ET AFFICHE LE 17 OCTOBRE 2011.**

Le Président,



Michel DAJOUX